

Kanaky : repères historiques

- 1 200 avant JC : des populations austronésiennes venues du littoral de la Chine du Sud s'installent dans les îles du Pacifique après une longue migration sur l'océan via Taiwan, les Philippines, et la Nouvelle-Guinée.
- 1774 : « découverte » de l'île de la Grande terre par le britannique James Cook qui la baptise Nouvelle Calédonie (*New Caledonia*)
- 1788 : La Pérouse est le premier français à aborder l'île
- 1793 : première installation de baleiniers et d'exploitants de bois de santal
- 1841 : début de la colonisation, arrivée de missionnaires protestants et catholiques
- 1847 : premiers massacres d'indigènes qui ne cesseront qu'à la fin du 19^{ème} siècle
- 1853 : proclamation le 24 septembre du rattachement de la Nouvelle Calédonie à la France en tant que colonie. Installation de militaires qui chassent les kanaks de leur terres les plus fertiles, massacres à chaque rébellion.
- 1864 : mise en place du bagne qui ouvrira en 1864 pour les condamnés. De nouvelles terres sont spoliées pour les gardiens, mais également pour les bagnards libérés qui restent bannis de métropole et doivent rester dans la colonie. Mise en place du statut de l'indigénat.
- 1871 : déportation des anciens communards dont Louise Michel, ainsi que des kabyles ayant participé à la révolte de Cheik el Mokrani.
- 1878 : révolte du chef Ataï : réprimée sauvagement, la tête du chef assassiné est promenée dans les rues de Nouméa avant d'être ramenée à Paris.
- 1895 : fermeture du bagne. Les massacres, les maladies, l'alcoolisme déciment la population kanak : elle est estimée à 100 000 en 1853, 45 000 en 1887 et on en compte plus que 20 000 en 1920.
- 1931 : exposition coloniale à Paris : un groupe de kanaks y est exposé dans un parc.
- 1942-1945 : occupation par l'armée américaine : les kanaks découvrent des soldats noirs qui ont des voitures, des réfrigérateurs... et qui se déplacent librement.
- 1946 : fin du Code de l'indigénat, mais il faut attendre 1957 pour que le droit de vote soit accordé aux kanaks.
- 1953 : l'UC (union calédonienne, créée en 1951) remporte la majorité des sièges au Conseil Général « Colons et autochtones unissez-vous », « l'année du centenaire sera l'année de la libération ». Mouvement d'émancipation sociale réclamant une présence kanak dans les institutions mais ne proposant aucune modification du statut colonial.
- 1956 : loi-cadre Defferre, décentralisation des pouvoirs ; l'UC obtient la majorité à l'assemblée territoriale en 1958 ; le Rassemblement Calédonien, formation de la droite coloniale obtient 37 % aux élections de 1958.
- 1963 lois Jacquinot : coup d'arrêt donné par le régime gaulliste à l'évolution du statut politique de la Nouvelle-Calédonie et régression de statut en statut 1963, 1969, 1976, 1979...
- Une nouvelle vague de colons vient répondre aux nouveaux besoins de l'économie locale boostée par le boom du nickel des années soixante. Dans le même temps le retour de France des diplômés confrontés au chômage, leur politisation à l'épreuve de mai 68, l'accroissement de la population kanak et la nécessité corollaire d'extension des terres, concourent à la radicalisation de la situation politique
- Création des Foulards Rouges, arrestation de Niddoish Hnaissilin 2 septembre 1969, apparitions de tract en « langue » (une des 23 langues kanak).
- 1970 : création de l'Union Multiraciale (plus tard le FULK) considérée comme le premier parti créé par des kanak ; apparition du groupe 1878 dont la revendication principale porte sur la récupération des terres spoliées par les colons.

Les années soixante-dix

Elles marquent le passage de la revendication d'autonomie à celle d'indépendance :

- D'une part, le courant indépendantiste avec les foulards rouges et le Groupe 1978 se regroupent pour former le Palika (Parti de la libération kanak) en 1976.
- D'autre part en 1975 les divers courants autonomistes constituent avec les foulards rouges un comité de coordination pour l'indépendance kanak dont l'existence sera éphémère.

Le Palika représentera alors l'organisation la plus radicale du mouvement indépendantiste basant sa revendication foncière sur la redistribution à la collectivité des terres récupérées (par opposition à l'appropriation privée des parcelles). Il envisage « l'indépendance kanak populaire et révolutionnaire »

Parallèlement l'UC dont la plupart des adhérents européens se détache, se transforme en une organisation nationale kanak et se dirige progressivement vers la revendication indépendantiste pour laquelle elle se prononcera en 1978.

Durant cette période le Palika se trouvera à la pointe des mobilisations en particulier en 1978 dans la grève des ouvriers de la SLN (société le Nickel, plus de 3 000 employés à l'époque) qui durera 51 jours à l'issue de laquelle un comité de réflexion a été installé pour introduire le débat politique anticolonialiste sur le terrain syndical, en particulier à l'USOENC, principal syndicat, affilié à la CFDT.

Du FI au FLNKS

En 1981, à son arrivée au pouvoir, le PS tente d'appliquer le plan Dijoud de réforme foncière héritée du précédent gouvernement pour désamorcer les tensions qui se font sentir : les occupations des terres se multiplient et les attributions de terres se font dans le cadre des principes coutumiers

Le PS et le PC revoient à la baisse le principe de la reconnaissance du droit à l'autodétermination inscrite dans le programme d'union de la gauche, se repliant sur une autonomie transitoire.

Sur le plan institutionnel, une alliance FI-FNSC (centriste) met en minorité le RPCR et constitue un gouvernement auquel participent 4 indépendantistes.

Les ministres des DOM-TOM se succèdent, Lemoine remplace Emmanuelli ; les statuts se succèdent : Pisani, Lemoine,...mais ils ne tiennent pas compte du « droit inné et actif à l'indépendance du peuple kanak » inscrit dans la déclaration de Nainville les Roches »

- 1980 : création du Comité de revendication des terres de la côte ouest
- 1981 : assassinat de Pierre Declercq, secrétaire général de l'UC et création du STKE devenu USTKE Union des syndicats des travailleurs kanak et des exploités l'année suivante.

- Septembre 1984 : Congrès constitutif du FLNKS, boycott actif des élections territoriales, qui s'accompagne de barrages, occupations de terres, manifestations, et conduit avec Eloi Machoro au siège de Thio, village minier de la côte Ouest.

Le même mois, création du gouvernement provisoire de Kanaky

- 1985 : plan Pisani d'indépendance-association

Assassinat le 12 janvier d'Eloi Machoro et de Marcel Nonnaro par les gendarmes français sur ordre de Matignon, en accord avec Mitterrand.

- 1987 : Boycott du référendum

- Avril 1988 : A Ouvéa, attaque de la gendarmerie dans le cadre d'une action décidée sur tout le territoire par la direction du FLNKS. Les militants kanaks se réfugient dans la grotte dont Pons et Chirac, avec l'assentiment de Mitterrand, ordonnent l'assaut : 19 kanaks sont assassinés.

- Juin 1988 : accords de Matignon-Oudinot, suivis d'un référendum, qui instituent une autonomie relative et un corps électoral particulier en vue d'un futur référendum sur l'avenir du Territoire.

Ce statut sera revu lors des accords de Nouméa en 1998 accordant un statut de large d'autonomie et de transmission des compétences au territoire repoussant la date du référendum aux calendes grecques.

Le FLNKS, majoritaire dans les provinces Nord et Iles, s'engage dans un processus de cogestion.

- 2006 : L'USTKE, la dernière organisation à avoir participé à la fondation du FLNKS qui inscrit toujours dans ses statuts la lutte pour l'indépendance kanak et socialiste, décide dans son Congrès de 2006 la création d'un Parti Travailleiste pour reprendre la revendication indépendantiste. Le Parti travailleiste est créé en novembre 2007.

Aujourd'hui, dix ans après l'accord de Nouméa, les transferts de compétences censés accompagner la possibilité d'indépendance « douce » sont très limités :

* l'enseignement secondaire et supérieur est toujours du ressort de la France

* la priorité à l'emploi de la population locale (kanak ou enfants de colons) prévue dans l'accord est lettre morte, aucun texte ne contraint un employeur à embaucher un local plutôt qu'un métropolitain à compétence égale. Les quelques jeunes formés dans le cadre des ronflants programmes « 400 cadres » ou « avenir emploi » en métropole ont souvent eu le désagrément, de retour au pays, de se voir préférer des métropolitains. De nombreux conflits sociaux durs menés par l'USTKE ont cette origine.

* Le droit du travail est toujours très inférieur à celui de métropole, les prud'hommes n'existent pas, souvent seul le rapport de force sur le terrain permet d'imposer le respect des droits de travailleurs.

* Le code minier, prévu dans l'accord, était censé fixer, notamment, les règles d'exploitation du sous-sol et les obligations des exploitants vis-à-vis de la préservation ou de la restauration du milieu exploité. Il n'est pas encore en débat à l'assemblée territoriale sur pression des lobbys du Nickel.

* Le protocole de Kyoto n'est pas applicable comme dans les autres colonies françaises